MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Si vous souhaitez bénéficier du prélèvement automatique, il vous suffit de remplir ce formulaire et d'y joindre un relevé d'identité bancaire (RIB).

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la communauté de communes Sauer-Pechelbronn à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	**DÉSIGNATION DU CRÉANCIER**
Nom, Prénom : **Adresse :** **Code postal :** **Ville :** **Pays :**	**Nom :** Communauté de communes Sauer-Pechelbronn **Adresse :** 1 rue de l'Obermatt **Code postal :** 67360 **Ville :** DURRENBACH **Pays :** FRANCE

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERVANTIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) : Signature :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : *En signant ce mandat j'autorise ma banque à effecteur sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.